### 

##### **Syndicat National de l’Education Physique**

##### **de l’Enseignement Public**

##### **Fédération Syndicale Unitaire**

**Renforcez le SNEP-FSU dès maintenant**

Vous venez d’être promu à la hors classe.

Comme vous le savez peut-être la hors-classe est un résultat des luttes de 89 (plus de 30 ans déjà) à l’initiative du SNES et du SNEP. 80 000 enseignants du second degré étaient en grève et manifestation à Paris le 4 mars 1989 sur la revalorisation du métier (déjà). Au niveau salarial cela permet d’atteindre l’indice 806 (et bientôt le 821) ce qui représente un gain de près de 600€ par mois et autant pour la retraite. Cela a été possible alors que le PIB était deux fois moins important, preuve que la mobilisation « paye ».

La hors-classe fonctionne avec un avancement unique au meilleur rythme pour tous, à l’instar des mandats du SNEP-FSU. Nous continuons de revendiquer l’élargissement de ce fonctionnement à l’ensemble de la classe normale. Un avancement unique au meilleur rythme pour tous est plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers. Un avancement au meilleur rythme pour toutes et tous est pour nous la seule solution pour que l’évaluation soit franche et non biaisée, seule solution viable pour que le système éducatif et son administration soient tournés vers l’amélioration de son fonctionnement et non vers le classement des collègues. C’est ce que nous avons obtenu en grande partie grâce au protocole PPCR (Parcours professionnel Carrière et Rémunérations). La durée de 9 échelons sur les 11 de la classe normale sera commune à tous les collègues. Il ne reste que deux années de différenciation  
possible sur l’ensemble de la classe normale. Le ministère a mis également en place un troisième grade appelé classe exceptionnelle. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter vos commissaires paritaires académiques.

Le SNEP-FSU continue de se battre pour qu’il y ait une plus grande justice et une plus grande équité entre tous les collègues. La loi de transformation de la fonction publique prévoit que **l’avis de la CAPA ne serait plus requis pour les avancements, mutations et changements de grade dès l’année prochaine**. C’est en toute opacité que l’administration déciderait des promotions et mutations. C’est une remise en cause sans précédent des droits des personnels. Chacun, chacune se retrouverait seul pour éventuellement contester après décision du recteur sans possibilité de comparaison. Il nous faut continuer de mobiliser largement pour contrer cette loi qui prévoit également le développement du recrutement des contractuels, la fusion des comités techniques et des CHSCT…

Les actions du SNEP-FSU n’auront de portée que si elles sont suivies par l’ensemble de la profession, que ce soit dans la mobilisation, dans la syndicalisation.

Même si le premier moteur du SNEP est bien l’investissement humain qu’y mettent nombre de collègues, il ne peut fonctionner sans ses seules ressources financières que sont les cotisations des adhérents.

Chacun peut contribuer à cette nécessaire solidarité professionnelle : en agissant dans son établissement, en signant les pétitions, enfin en se syndiquant.

Alors n’hésitez plus, renforcez le SNEP-FSU dès maintenant.

### <https://www.snepfsu.net/syndic/index.php>

### Le SNEP-FSU Académique